

Solaire photovoltaïque : mettre la deuxième, puis la troisième !
Ivan Godat (Verts)

Ivan Godat (Verts)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 02 septembre 2020

Documents annexés

- m1341.pdf



Solaire photovoltaïque, mettre la deuxième, puis la troisième !

Dans sa conception cantonale de l'énergie (CCE), adoptée en 2015, le Canton du Jura s'est fixé comme objectif pour 2035 une autonomie énergétique de 65% en matière d'électricité. Pour atteindre cet objectif, la CCE mise sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, avec comme sources principales l'éolien (150 GWh/an), le photovoltaïque (100 GWh/an), la cogénération issue de sources renouvelables (45 GWh/an) et la géothermie profonde (30 GWh/an), pour un total de 340 GWh/an.

La volte-face du Gouvernement sur la géothermie profonde et la lenteur avec laquelle avance le dossier éolien font que l'on commence sérieusement à se demander si les objectifs de la CCE pourront être atteints ; l'éolien et la géothermie profonde représentant plus de la moitié de la production renouvelable projetée.

On pourrait espérer que le solaire photovoltaïque, qui ne suscite pas de débat au sein de la population, parvienne à compenser les retards évoqués précédemment. Or on est dans ce domaine également à la traîne. Une récente étude publiée par le WWF, en collaboration avec SuisseEnergie et l'OFEN arrive à la conclusion qu'avec la cadence actuelle, « la Suisse n'aura pleinement exploité son potentiel en matière de production d'électricité solaire sur les toits que dans 262 ans »¹. Le canton du Jura fait pire, puisque qu'il faudrait attendre l'an 2313 (soit dans 293 ans) pour que le potentiel photovoltaïque jurassien soit pleinement exploité si l'on continue avec le rythme actuel de développement de cette énergie. Avec une telle célérité, l'objectif national de production d'électricité photovoltaïque prévu dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 ne serait pas atteint avant... 2106. Inacceptable.

Aussi, nous demandons au Gouvernement

- d'entamer au plus vite une révision ambitieuse de la Conception Cantonale de l'Energie (CCE) qui fixe, dès à présent, et pour chaque période de 5 ans, des objectifs clairs de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire du canton du Jura, de façon à ce que les objectifs généraux de production d'énergies renouvelables tels que définis dans la CCE et la SE 2050 puissent être atteints ;
- et de mettre en oeuvre les mesures incitatives, et si nécessaire prescriptives, qui permettent d'atteindre lesdits objectifs.

Delémont, le 2 septembre 2020

Groupe Verts et CS-POP
Ivan Godat

¹ <https://www.wwf.ch/fr/medias/retard-de-262-ans-en-matiere-de-potentiel-solaire>